

Mutations

QUOTIDIEN

Edité par la South Media Corporation Siège : rue de l'aéroport - BP 12348, Yaoundé Tél.: (237) 222 30 66 80 / 222 30 71 45/ Fax: 222 30 66 75 - Desk Douala : Rue Bebey Elamè, Tél : 699 50 46 59 - Bur.Bafoussam: Face pharmacie Madelon, Tel: 694 94 27 33 <http://www.quotidienmutations.cm>

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Nalova Lyonga se dessaisit de sa signature



- Le 22 mars dernier, soit une dizaine de jours après son entrée en fonction, le Minesec a accordé une délégation controversée de pouvoirs au directeur des ressources humaines. **Page 5**

Page | Crise chez les Muna

9 | **La version d'Akere Muna**

Page | Guerre contre Boko Haram

4 | **Cinq militaires tués à Fotokol**

 <p>POIRE INTERNATIONALE DES AFFAIRES ET DU COMMERCE DE DOUALA INTERNATIONAL BUSINESS AND TRADE FAIR OF DOUALA 222 214 415 / 675 293 591 fiacdouala.org</p>	<p>SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN UNDER THE DISTINGUISHED PATRONAGE OF THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON</p> <p>VISITEZ NOTRE STAND ET BENEFICIEZ JUSQU'À 50% DE RÉDUCTION SUR NOS PRODUITS !</p> <p>du 24 MARS au 08 AVRIL 2018 AU COMPLEXE CAMTEL BÉPANDA - DOUALA</p>	 <p>Afrimarket www.afrimarket.cm</p>
--	--	---

LES DÉBATS DE LA FIAC 2018

Durant la FIAC 2018, des débats sont organisés dans une salle d'une capacité de 350 places assises spécialement aménagée, équipée et climatisée selon le programme ci-après:

Mardi 27 Mars 11 H 00	Thème : Enjeux et Défis de l'Avènement de la Zone de Libre Echange Continentale pour l'Economie Camerounaise <i>Exposé N°1: Les contours de la Zone de Libre Echange Continentale, par Monsieur MBARGA Emmanuel, Négociateur en Chef pour le Cameroun, MINCOMMERCE.</i> <i>Exposé N°2: L'importance des normes dans la mise en place de la Zone de Libre Echange Continentale, par Monsieur FONDEJA NDOUTCHOU Guy, Economiste - Statisticien, Chef de Division de la Coopération, des Etudes et de la Perspective à l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR)</i>
Mercredi 28 Mars 11 H 00	Thème : Informations sur les procédures et formalités à l'Export et à l'Import <i>Exposé N°1: Présentation du Portail d'Informations à l'Export et à l'Import par le Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur - GUCE.</i> <i>Exposé N°2: Les Contraintes et Exigences de la Libre Circulation des Marchandises en Afrique Centrale, par Monsieur MBARGA Emmanuel, Sous-Directeur des Relations Commerciales au MINCOMMERCE.</i>
Judi 29 Mars 11 H 00	Thème : Présentation, enjeux et opportunités de l'APE <i>par M. LOUMOU Désiré, CSMO-APEB/CAM-UE</i>
Lundi 02 Avril 11 H 00	Thème : Financements des PME : clés pour l'accès aux crédits bancaires par le GICAM.
Mardi 03 Avril 11 H 00	Thème : Thème : Débloquer le potentiel agro-industriel du Cameroun : pistes et opportunités <i>par le GICAM</i>
Mercredi 04 Avril 16 H 00	Thème : Journée des Partenaires par CIMENCAM Thème : Le E-Commerce par JUMIA
Judi 05 Avril 11 H 00	Thème 1 : Les règles d'origine dans le cadre de l'APE Bilatéral CAM-UE <i>par M. YEMENE Samuel, CSMO-APEB/CAM-UE</i> Thème 2 : Bilan de la mise en œuvre de l'APE Bilatéral Cameroun - Union européenne au 28 février 2018 <i>par M. HAMADJAM Raphaël, Chargé d'Etudes Assistant, DGD/MINFI</i>
Vendredi 06 Avril 16 H 00	Thème : Le Recyclage : secteur d'avenir pour l'Afrique <i>par SATI SARL</i>

L'Organisateur d'un débat peut commander pour ses invités et participants, des bracelets sécuritaires qui leur permettront d'accéder au site non seulement pour la tenue du débat mais également pour une visite illimitée. Or alors, se rapprocher du Secrétariat de la FIAC pour faire tamponner des invitations formelles qui donneront un accès unique au site pour la seule journée du débat.

Les Expositors qui souhaitent participer à des débats ouverts au public peuvent le faire selon les règles décidées par chaque organisateur de débat. Renseignements au Secrétariat de la FIAC sur le site.

L'Organisateur Mandaté

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE

Monsieur **MPEGNA MOUKOLO CELESTIN** dit Grand Directeur



1925 - Mardi 06 Février 2018

Recueils sans corps tous les soirs à son domicile sis à Essendé face château d'eau.
Et au domicile de son fils Jean Marie Aboganana sis à Ngoussou descente éleveur face Agro-Pme

Jeudi 05 Avril 2018
Veillée sans corps à Essendé

Vendredi 06 Avril 2018

15h00 : Levée de corps à la morgue de l'hôpital d'Arrondissement d'Ombessa vers Bafia
16h00 : Transfert et installation de la dépouille au domicile du défunt sis à Essendé château
20h00 : Messe et veillée jusqu'à l'aube

Samedi 07 Avril 2018

10h00 : Cérémonies traditionnelles
Témoignages
Office religieux
Inhumation
Partage

Contacts : 655277010 / 679944201

Programme des obsèques de Amadangoleda Louis Baltazar 1944 - 2018

RECEUILLEMENT TOUS LES SOIRS AU DOMICILE DU DEFUNT SIS A ANGUSSA

JEUDI 12 AVRIL 2018

20h : Office religieux suivie d'une veillée sans corps au domicile du défunt sis à anguissa

VENDREDI 13 AVRIL 2018


10h : Levée de corps et mise en bière à l'hôpital général de Yaoundé
11h : Escalade au domicile du défunt
13h : Départ pour le village BALAMBA
15h : Installation de la dépouille
20h : Office religieux suivie d'une veillée jusqu'à l'aube

SAMEDI 14 AVRIL 2018

10h : Rassemblement des populations
11h : Début des cérémonies traditionnelles
12h - 12h30 : Témoignages
12h30 - 13h30 : Office religieux
13h30 : Inhumation
Collation



Argent et société : la vraie destruction du Cameroun

 Par Lucien Ntamag*
Chronique publiée dans l'édition n° 4586
du Mercredi 28 mars 2018

Autrefois dans ce beau pays qu'est le Cameroun, l'ambition de tout citoyen honnête était de nourrir sa famille et participer à la construction du pays. L'ambition de tout enfant était d'effectuer un bon cursus académique, sanctionné par un diplôme universitaire lui donnant un accès direct la fonction publique. Eh oui ! Car, l'enfant avait pour ambition de ressembler à ses parents.

Parce que, il faut le préciser, les enfants du Cameroun post-« indépendant » avaient pour parents principalement deux types de citoyens : soit des fonctionnaires de l'administration postcoloniale, soit des « planteurs » issus de la paysannerie. « Les hommes d'affaires » étaient rares. Mais plus encore, ce n'était pas une vocation. Et cela ne pouvait donc pas être une ambition. L'argent, monnaie d'échanges, permettait essentiellement de se procurer des biens et des services. Curieusement, il était dégradant d'être considéré comme un « homme d'argent ».

Mais, d'où vient-il qu'aujourd'hui l'argent dirige des familles entières ? L'argent oriente le message des congrégations religieuses, l'argent procure des titres universitaires au Cameroun, l'argent offre des postes de responsabilité au détriment de la compétence et du talent, l'argent offre du prestige et de l'audience, même à des « tocards » sans contenance...

Mais qu'est-ce qui n'a pas marché ? Que s'est-il passé pour que dans ce Cameroun de la vertu et de la rectitude morale, l'accès à la fonction publique devienne pour les jeunes un challenge à relever à tout prix et à tous les prix, au mépris des vocations et des talents ? Autrefois, le ministre

représentait le prestige et la compétence extrêmes ; aujourd'hui le ministre est fugitif, à l'instar de « Joe Dalton », dont l'existence se caractérise par des allers et venues dans la case-prison. Autrefois, le député s'appelait « Monsieur la loi », magnifié alors de par son aptitude à manier et interpréter la loi fondamentale. Aujourd'hui, la tête de liste de toute une région aux élections sénatoriales, dans la République de Francis Bebey, ne doit sa cooptation que grâce aux billets de banque sortis d'où on ne sait, et qu'il distille dans son parti politique. Eh oui ! « *politica na njangui* », comme l'a dit l'autre, mais s'agissait-il de ce njangui-là qui ne tient compte ni de la compétence intrinsèque, ni du parcours militant ? A moins que dans ce pays l'on n'ait plus besoin de juristes pour dire le droit, d'économistes pour calculer les agrégats, prévenir des crises ou d'ingénieurs pour monter les projets...

Assurément, l'argent est le vrai cancer de la société camerounaise. De grâce, ne parlons plus d'économie tant que nous valorisons l'esbroufe et l'imposture sur les plateaux de télévisions. Ne parlons plus d'économie politique tant que la retraite du ministre est source de deuil et le décret source d'enrichissement illicite. Avec en prime une épée de Damoclès sur la tête de l'heureux élu. Ne parlons donc plus de Cameroun tant que nous déposons sur des générations futures la forfaiture, l'égoïsme et l'inconséquence d'individus sans vergogne, annihilant ainsi l'enthousiasme et le bagout d'une jeunesse plus que jamais désorientée.

Vivement un autre Cameroun !

*SPÉCIALISTE EN INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Mutations

Edité par la South Media Corporation. Récepissé N° 00020/RDDJ/J/BASC

Président du conseil d'administration Protais Ayangma	Jean-Christophe Ongagna, Dimitri Mebenga, Mélanie Ambombo, Rosine Ntolo, Arnaud Kuipo, Renaud Inang, Guy Martial Tchinda
Directeur de publication a.i Georges Alain Boyomo	Relecture Jules Stéphane Olinga
Administration, finances et ressources humaines Marie Sidonie Boulounou	DESK LITTORAL ET SUD-OUEST Chef : Michel Ferdinand Adjoint : Blaise Djouokep
Audit et contentieux Adrien Bassang'na Bomba	CORRESPONDANTS Grand Nord : Jacques Kaldaoussa Ouest/Nord-Ouest : Robert Nkake Est : Sebastian Chi Elvido Sud : Guy-Roger Mvondo
Rédacteur en chef Georges Alain Boyomo	Edition/Infographie Samuel Tcheudjo Valentin Essimi Tsanga
Rédacteurs en chef adjoints a.i Lucien Bodo (Actualité) Michel Ferdinand (Magazines)	Service Commercial et Marketing Chef : Michael Brobst Chargées de clientèle Pulcherie Nsia, Philiace Tamko Lionel Akono, Augustine Nokam Grâce Olinga Suzanne Essono Nanga
Chroniqueurs Lucien Ntamag Dubois Onana Bibou Nissack	Service de la comptabilité Jacques Barnabé Nthep Albert Mbende
Caricaturiste Robert Pougoué	Service Production Joël Anong Dieudonné Bitang
RUBRIQUES Société Jean De Dieu Bidias	Service Distribution Etienne Temfack Hervé Ngomenda
Economie Lucien Bodo	Impression Sopécam
Education Nadine Guepi	Téléphone : (237) 222 306 680 / 222 306 675/ 698 24 99 29 Site web : http://www.quotidienmutations.cm
Tech & Web Marguerite Papan	Siège Yaoundé : Face CAMI TOYOTA - Mvog-Mbi Douala : Rue Bebey Elame - Akwa
Culture Marthe Ndiang	
Politique Ludovic Amara	
Sports Jacques Eric Andjick	
Santé/Environnement Adrienne Engono Moussang	
Digital Pascal Dibamou	
Rédaction Wamba Sop, Paulette Ndong, Ibin Hassan, Josiane Afom, Désiré Domo, Vanessa Bassale,	

Caric

AUREVOIR WINNIE MANDELA



Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest

L'armée compte encore ses morts

Un officier et quatre soldats décédés dans une attaque de Boko Haram, dans la soirée de mardi dernier à Fotokol.



Par Jean De Dieu Bidias

Cinq militaires ont été tués dans l'attaque du poste avancé du 41^e Bataillon d'infanterie motorisée de Sagame (Fotokol, dans le Logone et Chari) dans la nuit du mardi au mercredi 03 avril dernier, par Boko Haram. Le chef de ce détachement, le lieutenant Joly Nkomo, a péri dans cette attaque. Trois soldats de la Force multinationale mixte (Fmm) ont également été blessés alors qu'ils étaient venus en renfort à leurs frères d'armes. Les assaillants ont mis le feu au poste avancé avant de replier avec comme trésor de guerre une arme lourde de type canon 14,5 mm quadritubes. Depuis plus d'un an, l'on n'avait plus enregistré d'aussi lourdes pertes dans les rangs de l'armée camerounaise sur le front contre Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord. Cet assaut de la secte terroriste d'origine nigériane intervient surtout à un moment où l'on la croyait plus que jamais décapitée, et oblige les forces de défense et de sécurité à redoubler de vigilance dans cette partie du pays au moment les

regards étaient désormais plus tournés vers les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, en proie à une crise sécessionniste.

Dans cette dernière circonscription, plus précisément dans les départements de la Manyu et du Lebialem, de récents accrochages des forces de défense et de sécurité avec des combattants de l'Ambazonie se sont soldés par un lourd bilan coté ennemi, avec plusieurs dizaines d'assaillants neutralisés, d'importants stocks d'armes et de munitions saisis, ainsi que de fortes quantités de drogues, informe le ministre de la Communication, Issa Tchiroma Bakary. Lundi dernier, un véhicule de la compagnie de gendarmerie de Kumba (toujours dans le Sud-Ouest) en mission de déferrement vers Yaoundé et ayant à son bord 05 gendarmes et des assaillants interpellés, a fait tonneau quelques minutes après son départ de la ville, suite à un éclatement de pneu. Un jeune maréchal de logis, David Bahoya en l'occurrence, a perdu la vie dans cet accident et trois de ses camarades ont été blessés.



Le lieutenant Joly Nkomo, de son vivant.

Crise anglophone

La médiation des Etats-Unis



Par Arnaud Kuipo

Diverses personnalités de différentes couches de la société ont participé hier à l'ambassade des Etats-Unis à Yaoundé, à une réunion sur la crise dite «anglophone». Elle s'est tenue à l'initiative de l'ambassadeur du pays de l'Oncle Sam, Peter Henry Barlerin. Ce sont entre autres, le cardinal émérite Christian Tumi ; le président de la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés, Chemuta Divine Banda ; le président national du Mouvement pour la renaissance du Cameroun, Maurice Kamto ; et le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grégoire Owona. Celle-ci avait pour but, d'après Me Agbor Balla Nkongho, l'un des participants qui en fait l'écho, «d'établir une fin pacifique au conflit et à l'impasse». L'une des causes énormes de cette crise est, pour cet avocat au barreau du Cameroun, le fait de ne pas tenir les promesses de la conférence de Fouban (dans la région de l'Ouest) de 1961. Face à la situation d'au-



Les participants à la table ronde sur la crise anglophone.

jourd'hui, l'avocat propose notamment la libération des prisonniers dont Mancho Bibixy et Terence Penn Kahn. A propos de Julius Sisuku Ayuk Tabe et la quarantaine de personnes arrêtées au Nigeria, Me Agbor Balla relève notamment qu'ils devraient avoir accès à leurs avocats. Par ailleurs, Me Agbor Balla Nkongho souligne qu'«il est temps de mettre un terme définitif aux assassinats de part et d'autre, à la violence et aux souffrances de la population civile innocente».

Transports routiers

Les syndicalistes menacent de faire grève



Par Josiane Afom

Dans un préavis de grève adressée au Premier ministre, Philémon Yang, les présidents nationaux des syndicats des transports routiers du Cameroun annoncent une grève illimitée à partir du 09 avril prochain. La menace des transporteurs fait suite à la mort de leur camarade Charles Mvondo Ngah, décédé le 20 mars dernier après avoir subi des violences de la part d'un gendarme à Yaoundé. Une tragédie qui, d'après les transporteurs, vient se greffer aux multiples correspondances adressées au Premier ministre et à ses collaborateurs dans lesquelles ils décriaient l'extorsion d'une somme de 5000 Fcfa à certains de leurs camarades. Ladite somme servirait pour l'inscription en ligne dans la réforme du permis de conduire dont les transporteurs disent ne pas avoir été associés. En décriant la rupture du dialogue social, les 16 présidents des syndicats signataires du préavis de grève daté du 28 mars dernier affirment que si leurs principales doléances ne sont pas satisfaites, ils lanceront une grève générale et pacifique dès le 09 avril prochain. Celles-ci portent notamment sur la prise en charge formelle de la veuve et la progéniture du défunt camarade Charles Mvondo Ngah, en termes d'un logement à vie, une pension alimentaire à vie et un encadrement scolaire et universitaire pour sa progéniture ; l'arrêt immédiat de la perception illicite de 5000 Fcfa pour l'inscription en ligne de leurs camarades à l'examen du permis de conduire via un compte secret mobile money.

Enseignements secondaires

Controverse autour d'un arrêté de Nalova Lyonga

20 jours après sa nomination, le Minesec délègue sa signature et le pouvoir décisionnaire au directeur des ressources humaines.



Par Paulette Ndong

Le 22 mars dernier, le ministre des Enseignements secondaires (Minesec), Nalova Lyonga, a signé un arrêté portant délégation de signature au directeur des ressources humaines de ce ministère. Cet arrêté amplifié au secrétaire général de la présidence de la République et au secrétaire général des services du Premier ministre, entre autres, fait état de ce que Moussa Djafarou, au nom du ministre, peut signer un certain nombre d'actes (les correspondances traitant des affaires courantes, les notes de service internes, les notifications de congés administratifs, les certificats de prise et de cessation de service...), à l'exclusion de « toute décision et de toute correspondance de nature à engager la politique du gouvernement ».

Si le décret du 22 août 1972 visé par le ministre définit les conditions dans lesquelles les membres du gouvernement peuvent déléguer leur signature, on peut s'interroger sur l'opportunité de signer un tel arrêté 20 jours seulement après sa nomination et une dizaine de jours après son entrée en fonction. Ce d'autant plus qu'il s'agit du ministère qui détient le plus grand nombre d'employés à travers le territoire national et le deuxième plus gros budget de l'Etat, après celui des Travaux publics. Plus grave, cette délégation de signature n'est pas limitée dans le temps.

Mais le diable de cet arrêté se trouve surtout dans le détail



Nalova Lyonga. La Minesec.

de l'article 2. L'alinéa 1 de cet article dispose que « Monsieur Moussa Djafarou discrimina lui-même les affaires pour lesquelles il devra en raison de leur importance recueillir

les instructions ou l'accord préalable du ministre ». Plus qu'une délégation de signature, le directeur des ressources humaines hérite, du fait de cette disposition, du pouvoir décisionnaire. « Le document renseigne à moitié sur les tâches et les responsabilités de l'intéressé. Il devait être explicite dès son entame », explique un expert en management des organisations. D'après lui, « il est important de préciser que toutes les décisions du Drh feront l'objet d'un compte rendu au ministre ».

A l'observation, le nouveau ministre des Enseignements secondaires a donc pris un risque dont on espère qu'elle mesure les éventuelles conséquences. Même si l'alinéa 2 de l'article 2 indique que « dans tous les cas, chaque mois, il [le Drh] rendra compte au ministre des principales décisions, correspondances ou pièces signées dans le cadre de la présente délégation de signature ».

Ejectée de la tête de l'université de Buea, après une grève provoquée par une décision signée d'elle et contestée par les étudiants, Nalova Lyonga rebondit quelques temps après au poste de présidente du conseil d'administration de l'Hôpital général de Douala. Le 2 mars dernier, elle est nommée ministre des Enseignements secondaires en remplacement de Jean Ernest Ngalle Bibehe, qui a pris les rennes du ministère des Transports.



Arielle Djoufang

L'un des visages de « l'Afrique émergente »

La jeune étudiante de l'Université panafricaine a reçu son parchemin avec une moyenne de 17,23/ 20 samedi dernier au Palais des congrès de Yaoundé.



Par Vanessa Bassale

C'est dans une salle comble que Arielle Djoufang, une des étudiants de la promotion « Afrique émergente », a reçu son parchemin. Devant parents et amis, la jeune fille ne cache pas sa joie et sa satisfaction. Un grand sourire a élu domicile sur son visage. Après deux ans de formation, cette ressortissante de la région de l'Ouest Cameroun a enfin obtenu son master en intégration régionale et gouvernance. « C'est le résultat de beaucoup d'efforts et de sacrifices », confie-t-elle. La cérémonie de collation des diplômes que présidait Jacques Fame Ndongo était à peine terminée que la jeune fille avait déjà pour projet de postuler dans les organismes internationaux. « Je compte déposer mon dossier à l'Union africaine et dans des organisations non gouvernementales », lance-t-elle, avant d'être happée pas un proche qui veut la féliciter.

Ancienne stagiaire de la Caisse autonome d'amortissement, elle est la deuxième de sa promotion avec une moyenne de

17,23. Un résultat qui ne semble pas surprendre ses proches, car elle a eu un parcours scolaire plutôt intéressant. Après son baccalauréat A4 allemand obtenu au collège St Thomas d'Aquin de Bafoussam, elle opte pour l'Université de Buea d'où elle sortira quelques années plus tard nantie d'un Bachelor degree in political sciences and public administration. Ce dernier diplôme en poche, elle décide de postuler à l'Université panafricaine. « L'entrée dans cet établissement se fait sur étude de dossier. Comme tout le monde, j'ai constitué mon dossier et je suis allée le déposer », se souvient celle qui avait peur de ne pas être retenue.

En rappelant les conditions de son admission dans cette école de renom, l'étudiante de 25 ans disposée à poursuivre ses études ne peut s'empêcher de revenir sur sa rude formation. « On fait cours quasiment tous les jours. Certains étaient théoriques et d'autres pratiques », explique-t-elle.

Ens de Bertoua

Polémique autour de la nomination du chef du département LMF

Alors qu'une dénonciation d'imposture académico-scientifique est adressée à Jacques Fame Ndongo, la directrice de cet établissement estime que l'erreur est humaine.



Par Sébastien Chi Elvido, à Bertoua

Par arrêté du 07 mars 2018, Antang Yamo a été nommé chef du département des Lettres modernes françaises (Lmf) de l'Ecole normale supérieure de Bertoua, dans la région de l'Est. Une école placée sous la tutelle de l'Université de Ngaoundéré. En réaction à cette nomination, le «Collectif des universitaires pour la justice académique» écrit au ministre de l'Enseignement supérieur pour constater qu'«Antang Yamo est assistant sans thèse de doctorat en service au département d'anthropologie de la faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Yaoundé I». Selon ce collectif, l'acte de nomination atteste que «M. Antang Yamo est chargé de cours, précédemment en service à la faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'université de Yaoundé».

Or, soutient-il, cette décision appelle à deux observations: «Au moment de cette nomination, M. Antang Yamo est assistant sans thèse de doctorat. Anthropologue en cours de formation, il prépare actuellement une thèse de doctorat/PhD en anthropologie, spécialité anthropologie environnementale». Le collectif relève également le fait que le bénéficiaire de cette nomination n'a pas le grade académique de chargé de cours. Contacté lundi 02 avril dernier pour réagir à cette allégation, Véronique Kabeyene Beyala, épouse Kamgang, directrice de l'Ecole normale supérieure de Bertoua, soutient d'abord que le concerné est permissionnaire.



Jacques Fame Ndongo. Le Minesup.

Ensuite, elle évoque le fait que «l'erreur est humaine». «Qui n'a jamais fait l'erreur en écrivant le nom ou le grade de

quelqu'un ?», s'interroge-t-elle, en affirmant que l'anthropologie est un vaste champ qui incorpore les langues. Une manière de dire que même un anthropologue peut être nommé chef d'un département de langue. Autre surprise exprimée par la directrice, c'est le fait que cette allégation surgit seulement au moment où on a nommé un fils de l'Est dans une école à l'Est. Et pourtant, selon elle, plusieurs erreurs ont souvent été constatées sur les noms ou grades dans les nominations dans les autres écoles.

Cependant, le collectif dans sa lettre dont ampliation est fait au Premier ministre, aux recteurs des universités de Yaoundé I et de Ngaoundéré, aux médias nationaux et internationaux, et à la communauté universitaire, estime que «la promotion de M. Antang Yamo du grade d'assistant à celui de chargé de cours par arrêté ministériel se fait en parfaite violation flagrante des textes du CCIU régissant le passage des enseignants au grade supérieur, soit d'assistant à chargé de cours ; de chargé de cours à maître de conférences et de maître de conférences à professeur titulaire». Pour conclure, il estime qu'«il est tout à fait ahurissant qu'un ministre de l'Enseignement supérieur, par ailleurs chancelier des ordres académiques et théoricien de la «bonne gouvernance universitaire», se soit permis de promouvoir par le détour d'un arrêté, un assistant au grade de chargé de cours».

Ebolowa

500 ordinateurs PB-HEV distribués aux étudiants de la Fasa

L'usage de ces machines reste problématique dans un campus de Metyipkwale sans électricité, ni wifi.



Par Guy Roger Mvondo

L'histoire retiendra que c'est l'antenne pédagogique de la faculté des sciences agronomiques (Fasa) de l'université de Dschang basée à Ebolowa qui a eu le privilège de recevoir les ordinateurs Paul Biya High Education Vision (PB-HEV), pour la première fois dans la région du Sud. La cérémonie de distribution de ces machines a eu lieu récemment au campus de Metyipkwale, à un jet de pierre du centre urbain d'Ebolowa. Pour cette première distribution, 500 étudiants sur les 700 que compte la filière des métiers du bois, de l'eau et de l'environnement (Fmbee), disposent chacun d'un PB-HEV flambant neuf. Ce don du chef de l'Etat dont l'objectif est de s'arrimer résolument au numérique, va surtout permettre aux futurs ingénieurs encore en formation, d'améliorer qualitativement leurs recherches. «Le numérique, c'est aujourd'hui et demain. Sans le numérique, il n'y aura pas moyen de faire quoi que ce soit, et avec le numérique, on pourra tout faire», indique le doyen de la Fasa, Dieudonné Lucien Bitom Oyono. Dans le cadre du projet «Un étudiant, un ordinateur», annoncé le 10 février 2016 par le chef de l'Etat Paul Biya, l'Université de Dschang en a reçu 808 pour ses excroissances, dont 308 pour ses annexes de Yaoundé et Bafia, et 500 pour son antenne d'Ebolowa. Une antenne dont le nouveau site de Metyipkwale pose un réel problème de fonctionnalité aux machines reçus en raison de l'absence d'un certain

nombre de commodités. «Nous attendons l'alimentation du campus en électricité et l'établissement d'une connexion wifi pour un usage efficace de cet outil informatique», espère Mohamed Kadafi Ngninjom, porte parole des étudiants. En plus du déficit en l'électricité, les étudiants sont confrontés au manque d'eau et des laboratoires à Metyipkwale, et à l'absence d'un service de transport organisé pour leur accès au campus.

Répondant aux doléances des étudiants, Dieudonné Lucien Bitom Oyono s'est voulu optimiste. «Le campus de Metyipkwale est jeune. On ne peut pas tout avoir en ce moment. Toutefois, la connexion de ce campus au monde figure parmi les préoccupations à inscrire au chapitre des priorités de la hié-



Enseignement supérieur. Un étudiant recevant son ordinateur.

rarchie de l'université de Dschang», assure-t-il. Avant la distribution des ordinateurs, le doyen de la Fasa a procédé à un passage de témoin entre les Martin Tchoffo et Atangana Ateba, respectivement coordonnateurs sortant et entrant de l'antenne d'Ebolowa.

Agriculture

Plus de 500 milliards Fcfa de pertes annuelles

C'est la conséquence de la non transformation des produits post récolte et de l'absence des agro-industries.

Par Blaise Djoukep

Les pertes enregistrées par la non-transformation des produits agricoles sont énormes. « Il y a de grosses pertes post agricoles, notamment sur le manioc, 40%, la tomate, 35% (...). Le total de pertes est estimé à 828 millions dollars, soit à peu près 500 milliards Fcfa de pertes parce qu'on n'a pas pu transformer les produits post-récoltes », explique le directeur général de Fimex, Christian Fosso, au cours de la deuxième journée thématique organisée le 03 avril 2018 par le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) à la Foire internationale des affaires et du commerce (Fiac) de Douala. Des échanges qui visent à « débloquer le potentiel agro-industriel du Cameroun » et à trouver des pistes et opportunités pour le développement de ce secteur.

Pourtant, le potentiel non-exploité est immense. D'après les experts, seulement 10% des terres sont exploitées, l'accès à l'eau et aux intrants de qualité est limité, la transformation locale est insuffisante, les capacités des agriculteurs ne sont pas renforcées, les mesures incitatives pour encourager les agriculteurs sont insuffisantes. A cela s'ajoute le manque de cohérence des politiques agricoles entre les différents départements ministériels concernés (Minader, Mincommerce, Minimidt), etc.

D'après le directeur général de la Sic-Cacao, Pierluigi Passera, les conséquences du déficit en agro-industrie sont multiples. 10 000 tonnes d'huile de palme ont été importées en 2017, 86% de la production de cacao exportés en 2015, 250 000 tonnes de banane exportées annuellement, relève le Dg. Sans oublier de révéler que 52% de la production du cacao seront transformés d'ici à 2020. Or, d'après le coordonnateur national du Projet d'investissements et de développement des marchés agricoles (Pidma), Thomas



Agro-industrie. La transformation comme solution.

Ngue Bissa, 70% de la population camerounaise travaillent dans l'agriculture.

Selon les experts, présents à cette rencontre, plusieurs actions doivent être menées pour développer l'agro-industrie. Les propositions tournent, entre autres, autour du développement et l'encouragement de l'agriculture familiale, la création des petites industries de transformation post-récolte dans les villages pour éviter les pertes post-récoltes, avant que ces produits ne soient à leur tour dirigés vers les

grandes unités de transformation, le rajeunissement la classe dirigeante des Gic et coopératives agricoles, la mise sur pieds d'une banque agricole... Une banque qui, selon des observateurs, entendra encore pendant longtemps.

Au programme

Mercredi, 04 avril 2018

Journée Cimencam

Rebecca Sylvie Mfondja-Essomba

Nous travaillons avec les filières maïs et sucre

Chargée de mission auprès du Dg de la Sabc, elle explique l'apport de cette société brassicole au développement du secteur agricole camerounais.

Par Blaise Djoukep

Qu'est-ce que la Sabc apporte au secteur agricole ?

Le groupe Sabc soutient la filière agricole à travers l'approvisionnement en matière première locale produite par Maïscam et Sosucam qui sont des entreprises organisées et qui ont à l'arrière-plan des agriculteurs qui leur livrent le produit de leurs récoltes. Donc, ces deux entreprises collectent auprès des agriculteurs qu'ils soutiennent. Dans la filière maïs, Maïscam soutient des paysans avec qui il travaille. Il en est de même pour Sosucam. Mais, nous travaillons directement avec ces deux entreprises, et par ricochet, avec tous ces paysans qui s'activent en arrière-plan. Nous utilisons les produits de leurs récoltes à travers Maïscam et



Sosucam.

Quelle est la quantité de maïs et de sucre qui vous est livrée annuellement par chacune de ces filières ?

Pour le maïs, nous prenons la totalité de maïs gris de Maïscam que nous utilisons dans notre processus de fabrication, soit 10 000 tonnes de maïs. Pour ce qui est du sucre, nous prenons 30 000 tonnes chez Sosucam. Une quantité qui est tout de même insuffisante.

La Sabc a-t-elle prévu des mesures incitatives vis-à-vis des agriculteurs ?

A travers les rencontres d'échanges comme celle-ci, nous montrons qu'il y a un déficit et que si des agriculteurs sont intéressés à investir dans cette filière, qu'ils sachent qu'il y a un marché qui existe déjà. Nous pouvons encore absorber une bonne quantité de la production locale de ces intrants qui sont indispensables dans notre industrie.

Y a-t-il une démarche à faire pour un agriculteur qui veut travailler avec vous ?

Comme toute entreprise qui veut avoir une relation commerciale, il faut se rapprocher de nos services, présenter son offre. Cela parce qu'il y a des entreprises qui peuvent bien avoir la volonté de travailler avec nous, mais qui n'ont pas une offre suffisante. N'oubliez pas qu'il y a des contingences. Il faut nous convaincre que la production sera suivie et respectée sur le long terme. Nous ne pouvons pas travailler avec un agriculteur qui ne pourra pas nous approvisionner de manière constante et suivie.

Etablissements bancaires

Comprendre la ruée vers le Mobile Money

En quelques jours, la Beac a autorisé deux banques et un opérateur de téléphonie mobile à se lancer dans ce marché qui aiguise les appétits.



Par Lucien Bodo

Les chiffres ne parlent pas. Ils grondent. Leur témoignage est la preuve que le Mobile Money est en plein essor au Cameroun et en Afrique centrale. A titre d'illustration, le ministère des Finances indiquait en 2017 que les services financiers qui s'adossent sur la téléphonie mobile ont connu une hausse de 57,1% des comptes fonctionnels, entre 2013 et 2015. Ceux-ci sont passés de 1,4 million à 2,2 millions. Et la valeur globale des opérations a atteint un montant de 203,4 milliards Fcfa en 2015 contre 74,1 milliards Fcfa en 2014. L'année dernière toujours, une étude de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac) révélait que le Cameroun représente à lui-seul 49% des transactions de monnaie électronique dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Soit plus de 888 milliards Fcfa en valeur absolue, sur un montant global de 1 631 milliards Fcfa. Le pays compte également plus de 6000 points de vente de Mobile Money, selon l'Agence de régulation des télécommunications.

La Banque centrale relève par ailleurs que les recharges des porte-monnaie électroniques, c'est-à-dire les dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente, ont atteint 735 milliards Fcfa en 2016, dont 663 milliards Fcfa pour le Mobile Money dans la zone Cemac. C'est aussi le moyen le plus utilisé pour les transferts d'argent, puisqu'il représente 99% de transactions. De plus, les paiements en



Mobile Money. Un marché à conquérir.

monnaie électronique ont dépassé 121 milliards Fcfa en 2016 dont 95% avec le Mobile Money.

Concurrence

Si cet outil connaît un tel succès, c'est surtout grâce aux facilités de paiement qui font sa particularité. En dehors du transfert d'argent, les opérateurs qui offrent ce service proposent désormais aux clients de payer leurs différentes factures sans avoir à se déplacer (eau, électricité, abonnement Tv, primes d'assurance, frais de transport, produits alimentaires, etc.).

L'ambition du Mobile Money, à savoir l'accès aux services

financiers de base aux populations non-bancarisées, a fini par séduire la Beac. D'abord réticente à l'avènement de cet outil qu'elle peine encore à maîtriser, l'institution bancaire a désormais la main souple. Le 29 mars dernier, elle a autorisé la Société générale Cameroun (Sgc) à émettre de la monnaie électronique via cet instrument. Contrairement aux autres opérateurs qui s'adossent sur des compagnies de téléphonie mobile, Sgc va se lancer dans ce marché en s'appuyant sur un service dénommé « Yup Cameroun ». Quelques jours avant, c'est Union Bank of Africa (Uba) qui bénéficiait de l'autorisation de la Beac pour exercer la même activité. La filiale camerounaise du groupe bancaire nigérian offrira les services du Mobile Money en partenariat avec Viettel, qui opère au

Cameroun sous la marque commerciale Nexttel. Ces deux nouveaux acteurs auront fort à faire dans un environnement hautement concurrentiel. Lequel est dominé pratiquement par les deux géants de la téléphonie mobile que sont Orange et MTN. Le premier collabore avec la Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (Bicec) et le deuxième est en partenariat avec Afriland First Bank. Fin 2016, Orange revendiquait 2,8 millions d'utilisateurs et MTN 2,6 millions d'abonnés. Face à cette expansion, la Beac travaille encore à mettre à jour son cadre réglementaire, afin de mieux réguler l'activité et éviter des dérives comme le blanchiment d'argent.

Mathurin Nguehou Zébazé

Nous travaillerons pour rendre nos Pme plus compétitives

Le nouveau président national de l'Association des entreprises d'électricité et d'eau du Cameroun déroule sa feuille de route.



Par Michel Ferdinand

Quels seront vos premiers chantiers en tant que président national nouvellement élu de l'Association des entreprises d'électricité et d'eau du Cameroun (Aseelec) ?

C'est un grand challenge pour moi d'être à la tête d'un groupement patronal de cette envergure. Le prochain défi, c'est faire en sorte que l'Etat nous entende. Nous voulons être un mouvement fort et intervenir dans les politiques de l'Etat. La Pme est au cœur de toute économie qui se veut émergente et le Cameroun ne peut pas se mettre en marge. La Pme doit être au premier plan. Pour ce faire, un groupement comme le nôtre doit avoir le soutien total de l'Etat et doit être intégré dans les politiques en matière d'eau et d'énergie.

Les populations accusent les entreprises de votre secteur de malversations. Comment entendez-vous inverser la donne ?

Le problème que vous évoquez est d'abord dépendant de l'Etat. Il faudrait qu'on arrête de travailler avec des entreprises qui sont dans des malles. Une Pme bien constituée, qui paie ses impôts, recrute du personnel et fait vivre l'économie du Cameroun a le devoir de pouvoir être suivie. Donc, nous ferons tout pour que nos membres puissent

être en règle vis-à-vis des institutions. En ma qualité de membre de l'Ordre des ingénieurs et des experts techniques, nous allons travailler d'arrache-pied non seulement pour rendre nos Pme plus compétitives, mais également former les leaders qui sont au sein de ces Pme pour que ces entreprises ne naissent pas et meurent après cinq ans. **Y a-t-il toujours une étroite collaboration entre les entreprises de ce secteur et les donneurs d'ordre ?**

La relation entre les Pme et les grands donneurs d'ordre au Cameroun s'apparente à une relation du maître et de l'esclave. Parce qu'il y a beaucoup de grands donneurs d'ordre qui ne respectent pas les engagements qu'ils prennent. Je ne voudrais pas dire que les Pme n'ont pas leur part de responsabilité, mais on doit s'interroger sur le choix des Pme à l'entrée. A partir du moment où on travaille avec des entreprises qui ne sont pas établies, c'est naturel qu'on puisse en avoir qui ne respectent pas leurs engagements. Quand on aura des entreprises bien constituées, nous allons exiger de la part des grands donneurs d'ordre de respecter leurs engagements, notamment en ce qui concerne la réduction des délais de paiement, les avances de démarrage et éventuellement l'amélioration des conditions de travail.



Succession Muna

Les vérités de Me Akere

Si le célèbre avocat et troisième de la fratrie trouve que sa sœur cadette est en droit de réclamer le partage de l'héritage, il regrette que cela soit sorti du cadre familial.

 Par Jean De Dieu Bidias

L'équipe de campagne de Akere Muna, candidat déclaré du Mouvement « Now ! » à l'élection présidentielle de 2018, a organisé un déjeuner avec la presse, hier à Yaoundé. Invité (surprise ?) de cette rencontre qui aura duré environ deux heures d'horloge, l'ancien bâtonnier est longuement revenu sur les accusations de « détournement de succession » portées contre son frère Bernard et lui-même par leur sœur cadette, l'ancienne ministre des Arts et de la Culture, Ama Tutu Muna. Il dit d'ailleurs ne pas comprendre lesdites accusations. « Notre famille est très intègre : il y a deux avocats, un chirurgien cardiologue, un ingénieur agronome et ma sœur qui est interprète-traductrice. Le premier fils de Bernard est médecin, celui de Daniel est avocat et travaille dans un grand cabinet aux Etats-Unis, etc. », précise-t-il d'entrée de jeu. Avant de s'interroger : « S'il y avait un problème de succession, toutes ces personnes-là resteraient-elles dociles tandis qu'une seule réclame ? ». Convaincu de ce que sa sœur « est en droit de demander le partage, mais ce qu'elle réclame, elle le fait en famille parce

que ce procès en ce qui me concerne, est banal ». Pour le fondateur et ancien président de l'antenne camerounaise de l'organisation non gouvernementale (Ong) Transparency International, la succession Muna est « sans histoire ». Mais, « nous avons voulu appliquer une tradition qui voudrait qu'on hérite en sautant une génération. Ce qui voudrait dire que, les biens que me laisse mon père, je les lègue aux petits-enfants parce que moi, je dois normalement vivre du fruit de mon travail. Et ce que j'hérite devrait passer aux petits-enfants pour pérenniser la succession. Au fait, qu'est-ce qui coïncide ? », s'interroge-t-il. Et de poursuivre : « Mon frère Daniel décède après cinq ans de maladie - il souffrait d'un cancer - et n'a pas eu le temps d'arranger tout cela. Quand je prends la succession et au moment où je décide de procéder au partage, je réalise qu'on n'avait pas fini avec le fisc et qu'il y avait forclusion, puisque le délai de 10 ans était largement dépassé. Entretemps, une loi est votée et dit que la forclusion passe désormais de 10 ans à 30 ans. Seulement, la loi ne peut pas rétroagir. On repasse une autre loi qui dit que ce



texte peut rétroagir », confie-t-il.

A en croire l'ancien président de l'Union africaine des avocats, c'est le long contentieux qui s'en est suivi qui a créé des blocages, « sinon, tout aurait été réglé depuis longtemps ». « La succession Muna est une succession des plus faciles. Mon père n'était pas dans des sociétés, il n'avait pas de compte bancaire à l'étranger, il a juste des immeubles. A Yaoundé, il y en a un seul, là où j'habite. A Douala, il en a deux. L'un où se trouve une partie de la clinique de mon frère, et l'autre où habite sa veuve. A Buea, il y en a un ; c'est là qu'habite mon frère Georges. Et à Limbe, il y a un autre. A Bamenda, il y a la maison familiale et un terrain. Au village aussi », détaille celui qui avait été désigné comme l'unique administrateur des biens de la famille, après le décès de l'aîné de la fratrie - Daniel Muna - en 2009.

Christian Pout

La femme joue un rôle irremplaçable dans la consolidation de la paix

A l'occasion d'une session bilingue d'échanges récemment organisée à Yaoundé, le président du Think Tank Ceides, relève l'importance de la gent féminine en situation de conflit.

 Par Florentin Ndatewou

A quel moment le rôle des femmes devient indispensable dans la dynamique de consolidation de la paix ?

D'un point de vue à la fois théorique et empirique, il est clairement établi que les femmes ont un rôle irremplaçable en matière de consolidation de la paix. Il faut savoir que la consolidation de la paix intervient lorsqu'un pays, une région sort d'un conflit armé. Pour cela, on souhaite maintenir, rétablir les institutions, relever la communauté, faire en sorte que la paix qui a été rompue soit entièrement retrouvée. C'est à ce moment où il faut reconstruire les liens sociaux que le rôle de la femme devient irremplaçable.

Vous parlez du rôle irremplaçable. Quelles sont les atouts que disposent les femmes et dont les hommes en sont dépourvus dans ce cadre ?

Les recherches ont prouvé que dans 90% des accords de paix (Ils ne sont pas très nombreux) par exemple, sur lesquels les femmes sont intervenues en tant que négociatrices, au même titre que les hommes, il y a l'établissement d'une paix un peu plus durable. C'est pourquoi aujourd'hui, d'une façon un peu plus militante, mais aussi à travers les théories, les analyses et recherches qui ont été menées, on



peut confirmer que la femme joue un rôle irremplaçable dans la consolidation de la paix.

Prenons le cas du Cameroun où les conflits sévissent aussi bien dans le grand nord que dans les deux régions d'expression anglophones. En quoi est-ce que les femmes peuvent concrètement inverser la tendance ?

Il y a deux dimensions. La dimension préventive dans lesquelles les femmes peuvent être appelées à intervenir. Il y a également une dimension d'après, lorsqu'on est en cours de conflit comme c'est le cas actuel-

lement au Cameroun. En effet, nous sommes dans une sorte de paix belliqueuse et pas véritablement dans un conflit ouvert. On attaque un ennemi au Nord qui est Boko Haram et puis, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest aujourd'hui, il y a l'apparition des événements insurrectionnels. Dans ces deux contextes, le rôle de la femme s'avère très important. Par conséquent, il faut les associer à toutes les actions de sensibilisation. Lorsque qu'il y aura peut-être une évolution dans la façon de percevoir le conflit avec Boko Haram à l'avenir, et que la main va éventuellement être tendue aux protagonistes, il faudrait de ce point de vue engager les femmes dans cette dynamique.

Cameroun - France

La coopération passée en revue

 Par Guy Martial Tchinda

« Mythes et réalités de la relation franco-camerounaise ».

C'est sur ce thème que le ministre conseiller à l'Ambassade de France au Cameroun, Philippe Larrieu, a entretenu les étudiants de l'Institut des relations internationales du Cameroun (Iric), le 21 mars dernier. Une communication qui a permis de passer en revue la coopération entre les deux pays. Ainsi, la sécurité et la crise anglophone sont entre autres les sujets abordés par le diplomate français.

A juste titre, dans le domaine de la sécurité par exemple, le Cameroun fait face à des menaces multiformes. Notamment, la lutte contre Boko Haram. Pour l'aider à disposer d'un appareil de défense et de sécurité intérieure efficient, « [...] Deux axes sont privilégiés : la coopération (institutionnelle), très active dans le secteur de la formation et qui représente un investissement annuel de 2,5 milliards Fcfa, et la coopération (opérationnelle), essentiellement destinée à appuyer la lutte contre Boko Haram », a déclaré Philippe Larrieu.

Ce dernier va poursuivre au sujet de la crise anglophone en disant que « nous continuerons à soutenir le Cameroun par nos actions en faveur d'un développement régional équilibré, par [notre] ingénierie en matière de décentralisation et en fin, par [notre] plaidoyer en faveur d'un dialogue inclusif et apaisé ». Pour sa part, la diaspora camerounaise « apporte beaucoup aux Français pour ce qui est arts avec Barthélémy Togo, la musique avec Jacques Greg Be-



Philippe Larrieu. Le ministre conseiller à l'Ambassade de France au Cameroun.



Contentieux post électoral

Le verdict du Conseil constitutionnel

Les recours du SDF dans le Sud-Ouest et de l'Udc à l'Ouest ont été jugés irrecevables dans le fond.



Par Jean-Christophe Ongagna

Après près de trois heures d'intenses discussions, le Social Democratic Front (SDF), et l'Union démocratique du Cameroun (Udc), n'auront finalement pas eu gain de cause. En effet, hier 03 avril au Palais des congrès de Yaoundé, le Conseil constitutionnel a rendu ses décisions sur les deux recours déposés pour l'annulation des résultats de l'élection sénatoriale du 25 mars dernier, dans les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest. C'était dans le cadre de l'audience publique relative au contentieux post électoral. Après l'ouverture de la séance par le président du Conseil constitutionnel Clément Atangana et la lecture des rapports, la parole est donnée à Valentin Kleber Njenje - un électeur du SDF -, concernant le recours qui oppose son parti au Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), et Elections Cameroon (Elecam), l'organe en charge de l'organisation et de la gestion des élections.

Le requérant agissant pour le compte du « parti de la balance » demande l'annulation des résultats du scrutin dans la région du Sud-Ouest au vu de certaines irrégularités. « Les élections n'ont pas été organisées dans les départements du Lebialem et du Koupé-Manengouba », va-t-il soutenir durant sa prise de parole. Pour leur défense, le Rdpc, et Elecram, - les deux parties mises en cause -, « le demandeur n'a aucune qualité requise par la loi », d'après la conclusion contenue dans leur rapport. La pertinence de ladite conclusion sera d'ailleurs reconnue par le mandataire et l'avocat du SDF. Et confirmé en dernier ressort par Clément Atangana. Autre-



Conseil constitutionnel. Le président Clément Atangana à l'œuvre.

ment dit, le recours du SDF est jugé irrecevable. Une décision accueillie avec déception du côté du SDF. « [...] Il n'y a pas eu d'élection dans le Koupé-Manengouba, dans le Lebialem. Dans le N'dian, il y a eu beaucoup d'irrégularités. On voulait avoir la chance de démontrer tout cela mais on n'a pas eu l'occasion de la faire », regrette le candidat du SDF dans le Lebialem, Denis Nkemlemo, par ailleurs secrétaire à la communication du parti de Ni John Fru Ndi.

Le second recours soumis à l'attention du Conseil constitutionnel est celui de l'Udc dans l'affaire opposant le parti de Adamou Ndam Njoya au Rdpc et à Elecram. Le requérant et tête de liste Udc, Youmo Koupit Adamou, demande l'an-

nullation des résultats de l'élection sénatoriale du 25 mars dernier dans la région de l'Ouest. Les principaux arguments avancés par les conseils du parti face à Clément Atangana, renvoient à la publication avant l'heure prévue des résultats de l'élection dans le département de la Menoua qui aurait influencé le vote en faveur du « parti du flambeau ardent » ; la violation de certaines dispositions contenues dans le code électoral en l'occurrence, les articles 100, 108, 109 et 113 ; ou encore la polémique autour du « fameux candidat n° 7 » sur la liste du Rdpc, Jean Teingni Detio.

Des arguments qui malheureusement ne vont pas peser de tout leur poids dans la décision du Conseil constitutionnel. Le recours de Youmo Koupit Adamou est jugé « recevable en la forme », mais rejeté dans le fond pour manque de preuves. La tête de liste Udc dans la région de l'Ouest accueille la sentence en demi-teinte. « Nous nous plions à la décision. Nous sortons d'ici (Palais des congrès, Ndlr) avec un sentiment mitigé, parce qu'on est à moitié satisfait du comportement des éminents membres du Conseil qui ont dit le droit en recevant [notre] requête sur la forme. Mais sur le fond, vous avez compris comme nous qu'on devrait normalement être déçu », a commenté Youmo Koupit Adamou. En rappel, le contentieux post électoral étant vidé, reste désormais l'ultime étape relative à la proclamation des résultats dans le cadre d'une audience publique. D'après le code électoral en son article 240 alinéa 1, le Conseil constitutionnel dispose à cet effet, d'« un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de clôture du scrutin ».

Philippe Nanga

Le Minat était fortement impliqué dans l'élection

Cet expert analyse le déroulement de l'élection sénatoriale et dénonce le retour de la préfectorale dans l'organisation.



Par Blaise Djoukep

Votre Ong « Un Monde Avenir » avait des scrutateurs dans plusieurs bureaux de vote. Quelles sont les observations à en retenir ?

« Un Monde Avenir » a effectivement déployé des observateurs dans huit régions pour une quarantaine de bureaux couverts. Nous n'avons pas été présents à l'Est et à l'Extrême-Nord. Je rappelle que nous avons dénoncé l'organisation de cette élection du fait de la violation du principe du suffrage universel. Le fait d'avoir exclu un groupe d'acteur (chef traditionnel), potentiellement membre du collège électoral nous pose problème. Nous avons observé une trop forte implication du ministère de l'Administration territoriale (Minat), à travers ses représentations locales (gouverneur, préfet, sous-préfet) ; donnant ainsi l'impression que le Minat reprend en main l'organisation des élections. Nous avons également vu le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), très actif au plus haut niveau. Une forte mobilisation du parti au pouvoir qui frisait l'empressement, alors même qu'il disposait d'une bonne longueur d'avance sur tous les autres candidats ; exception faite dans la région du Nord-Ouest. Dans presque tous les centres de vote, il y a eu des soupçons d'achat.

Comment analysez-vous l'ambiance dans les bureaux de vote ?
Une forte présence des forces armées et de police, ainsi

que des responsables administratifs représentés au plus haut niveau. Ceci montre bien dans quel contexte l'élection se déroulait. Pour une élection indirecte, il y a eu un nombre impressionnant de personnes autour, y compris de nombreux observateurs indépendants.

La présence des autorités administratives, des membres du corps diplomatique et des responsables de partis politiques n'était-elle pas de nature à influencer le déroulement de ces élections ?

Plusieurs de nos observateurs ont vécu des scènes d'implication active et directe des préfets et/ou sous-préfets à l'Ouest précisément à Bandjoun, où nos observateurs ont été priés de sortir du site, alors que les responsables de Elections Cameroon (Elecram), ne trouvaient aucun inconvénient à leur présence. Pareil au lycée bilingue de Garoua. Je crains que pour les prochaines échéances, le prétexte sécuritaire serve à renforcer la présence active et directe du Minat.

Le Minat a salué le bon déroulement des élections sans prendre en compte les dénonciations faites au sujet d'une caméra de surveillance fixée dans un bureau de vote au Nord-Ouest. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

La présence d'une caméra dans un bureau de vote constitue une violation grave du secret de vote. J'espère que les responsables de Elecram nous diront la suite de cette af-



faire. Pour ce qui est de la sortie du Minat, je préfère mettre ça sous le compte de l'enthousiasme des débuts. Le ministre ne s'est pas rappelé de ce que son ministère n'est plus celui qui organise les élections. Il aurait dû laisser le directeur général des élections ou le président du Conseil électoral faire la communication sur le déroulement des élections, même sur les questions sécuritaires. A mon avis, dans un environnement où les réseaux sociaux sont de plus en plus actifs, dire que tout s'est bien passé alors qu'un bureau de vote a été attaqué et un autre délocalisé est contreproductif.

Série

Maladies au scanner

2- La varicelle

Dr Emeline Tiogouo Ngouana epse Djatio

Tout le monde peut contracter la maladie

Médecin-pédiatre en service à l'hôpital de district d'Efoulan à Yaoundé, elle parle des attitudes à adopter face à un cas de varicelle.

 Par Guy Martial Tchinda

Qu'est-ce que la varicelle ?

La varicelle c'est une maladie virale très contagieuse. Elle fait partie d'un groupe de maladies appelé fièvre éruptive. C'est-à-dire caractérisée par la fièvre et l'apparition d'une éruption cutanée. Il existe une forme de cette maladie qu'on appelle la varicelle maline, où on a une flambée très importante des lésions qui ont un effet hémodynamique sur l'état du malade. Celle-ci peut être mortelle.

Quels en sont les causes ?

Elle est causée par un virus appelé virus de la varicelle-zona, qui est un herpesviridae.

Parlez-nous des manifestations l'évolution de la maladie...

Elle se manifeste par l'apparition de lésions cutanées qui se présentent sous forme de cloques contenant un liquide clair. Ceux-ci commencent généralement sur le visage avant de se rependre sur l'ensemble du corps. Ces petits boutons ont pour particularité qu'ils démangent et amènent le patient à se gratter. Cela s'accompagne généralement d'une fièvre. La maladie évolue en plusieurs phases dès lors qu'on est en contact avec le virus. La phase d'invasion qui est une phase avancée est caractérisée par l'apparition des boutons. Ceux-ci sortent progressivement en fonction de chaque enfant et de son immunité. Il est possible qu'ils n'apparaissent que sur une partie du corps comme le visage. Mais, ils peuvent aussi envahir tout le corps jusque dans l'anus, sur la tête... Avant la phase d'invasion, il y a une phase d'incubation.

Comment la maladie se transmet-elle ?

Elle se transmet par simple contact avec les vésicules. La varicelle peut aussi se contaminer par voie aérienne, lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue. Donc, si l'on a en face de soi un enfant malade, il est possible qu'on soit aussi contaminé si on n'a jamais fait la maladie. Les personnes infectées peuvent transmettre la maladie même deux jours avant l'apparition des boutons, car, même avant la phase d'invasion, la maladie peut se contaminer à travers les gouttelettes de salive.

Quels sont les risques liés au liquide qui s'échappe des boutons lorsqu'ils se percent ?

C'est justement un des mécanismes de la contagion. A partir du contact avec ce liquide, d'autres personnes peuvent être contaminées. Et si on perce véritablement les boutons, ils vont laisser beaucoup de cicatrices. C'est pour cette raison qu'on évite pendant la prise en charge que les malades se grattent.

Il se dit que seuls les enfants contractent la maladie...

Il faut savoir que la varicelle est très fréquente chez les enfants, à cause de leur système immunitaire qui n'est pas encore très développé. Mais tout le monde peut contracter la maladie, qu'on soit jeune, personne âgée.

Comment comprendre qu'on ne contracte la maladie qu'une seule fois dans la vie ?

La varicelle fait partir des maladies immunisantes. Lorsqu'on est infecté, le virus reste dans l'organisme et celui-ci déve-



loppe les anticorps pour le combattre. Donc généralement, il est difficile d'être infecté une deuxième fois. Mais dans la littérature par contre, on décrit des rares cas où un patient peut avoir la varicelle plus d'une fois.

Quels sont les effets de la varicelle ?

Parlant des conséquences immédiates, on a l'infection de la peau. Aussi, même des moments après la guérison, le patient a des cicatrices non esthétiques, mais qui s'estompent.

Peut-elle développer d'autres maladies dans l'organisme du sujet infecté ?

La varicelle peut entraîner des complications graves. En parlant des complications immédiates, on a l'infection de la peau, car certaines lésions peuvent se surinfecter. Si la fièvre est très importante, certains enfants âgés généralement de six mois à cinq ans peuvent convulser. Concernant les complications intermédiaires, Elle peut entraîner une atteinte multi-systémique où le virus peut aller au niveau pulmonaire et même au niveau cérébral. Plus tardivement, à la faveur d'une baisse de l'immunité, le virus peut se réveiller et provoquer une autre maladie qu'on appelle le zona.

Vous parlez de complications qui peuvent évoluer vers une affection cérébrale. Ne peut-on pas craindre des risques d'Avc ?

Non. On a plutôt des encéphalites, notamment les méningites virales, les méningites herpétiques qui peuvent entraîner les convulsions.

Comment peut-on prévenir la varicelle ?

La seule façon de prévenir la varicelle, c'est la vaccination, parce qu'il existe un vaccin qui, malheureusement n'est pas disponible dans notre contexte. Donc, on demande juste de respecter les règles générales d'hygiène. C'est-à-dire que lorsqu'un enfant est atteint de la varicelle, il doit cesser d'aller à l'école. Etant donné que la varicelle est une maladie contagieuse, s'il va à l'école, il va contaminer ses amis. Il faut donc éviter d'être en contact avec les enfants atteints de varicelle, lorsqu'ils éternuent. On doit mettre l'enfant en éviction scolaire pour ceux en âge scolaire et isoler ceux qui ne le sont pas ; prendre soin de lui jusqu'à ce que la maladie s'estompe.

Peut-on guérir de cette maladie ?

En règle générale, le patient atteint de varicelle guérit entre 10 et 15 jours sans traitement particulier. Donc, quand on nous emmène des enfants à l'hôpital, c'est parce que la fièvre et l'éruption cutanée inquiètent la maman. Mais, le traitement qui est recommandé pour la plupart des maladies virales c'est le traitement symptomatique. On essaye de soulager les symptômes parce qu'on sait que le virus va partir tout seul. Alors, on donne les antiseptiques pour la peau. On prescrit également des médicaments pour réduire les démangeaisons.

Qu'en est-il du coût du traitement ?

La prise en charge de la varicelle est accessible, étant donné que la maladie peut guérir toute seule. On donne un médicament pour baisser la fièvre (anti éruptifs paracétamol... qui ne coûtent pas cher). Concernant l'antiseptique, la maman peut utiliser le simple savon dont elle use souvent pour laver l'enfant ou une autre formule qu'on prescrit à l'hôpital. Le coût de la prise en charge est à la portée de toutes les mamans.

N'y a-t-il pas risque de contamination pour la maman, à partir du moment où elle est en contact direct avec le malade ?

Généralement, on attrape la maladie dans la petite enfance. Au moins à 80% de cas, les adultes l'ont déjà attrapée. La varicelle est une maladie immunisante. Une maman qui l'avait déjà eue peut s'occuper de son enfant sans inquiétudes. J'ai particulièrement déjà été affectée par cette maladie. Lorsque j'ai les malades qui viennent à l'hôpital pour la varicelle, je les touche et après la prise en charge, je me lave les mains. Je n'ai pas peur de l'attraper parce que je l'ai déjà eue.

Un conseil pour les jeunes mamans ?

Je conseille aux mamans de venir immédiatement à l'hôpital dès qu'elles remarquent que des boutons apparaissent sur leurs enfants, accompagnés de fièvre. Parce que la varicelle fait partie d'un groupe de maladies appelé fièvre éruptive. Elle n'est pas seule. Il y en a plusieurs : la rougeole, la variole, rubéole... Il faudrait que le médecin puisse confirmer qu'il ne s'agit que de la varicelle. Parce que les autres pathologies peuvent se manifester de la même façon et les complications sont différentes.

Scandale Cambridge Analytica

Facebook dans la tourmente

La société britannique a récupéré illégalement des données personnelles de 50 millions d'internautes.



Par Marguerite Papana et Futura Tech

Encore un scandale qui secoue le plus grand réseau social au monde. Ce que l'on doit désormais appeler le scandale Cambridge Analytica fait les choux gras de la presse occidentale depuis le 17 mars dernier, date des premières révélations par deux journaux : le New York Times et le London's Observer. L'histoire vieille de deux ans menace financièrement et politiquement Facebook. La société britannique Cambridge Analytica, à l'origine du différend, est accusée d'avoir récupéré illégalement des données personnelles de 50 millions d'utilisateurs du réseau social. «*Ce dernier aurait fait preuve de négligence, en ne contrôlant pas assez les activités de son partenaire*», lit-on sur le site Lefigaro.fr. D'après le site d'information français, la société britannique est spécialisée dans la communication stratégique. Elle aurait de ce fait utilisé les données personnelles de milliers d'usagers de Facebook pour «*créer des profils, puis des publicités politiques ciblées pour la campagne du Brexit et l'élection présidentielle de 2016 aux Etats-Unis*». Futura Tech, un journal spécialisé dans les questions de High Tech, explique qu'«*à l'origine, ces données ont été collectées via une application mobile légitime créée par Aleksandr Kogan, un conférencier intervenant à l'Université de Cambridge, via sa société Global Science Research (GSR). Baptisée Thisisyourdigitallife (c'est votre vie numérique), elle consistait en un questionnaire rémunéré présenté comme un outil de recherche pour les psychologues. Après avoir son*



Mark Zuckerberg, le patron de Facebook confronté à une nouvelle crise.

installation, les participants devaient y associer leur compte Facebook et accordaient sciemment l'autorisation d'accéder à leur profil, leur position géographique et surtout les données de leurs amis. Le problème est que Global Science Research a cédé ces informations à Cambridge Analytica sans le consentement des utilisateurs et en violation des règles de Facebook. Environ 270.000 personnes ont utilisé l'application Thisisyourdigitallife. Mais le fait d'avoir eu accès aux amis de ces volontaires a considérablement élargi la base

de données. On estime que 50 millions de membres Facebook ont été touchés. L'histoire a resurgi grâce au témoignage de Christopher Wylie, qui a participé à la création de Cambridge Analytica et y a travaillé jusqu'en 2014. Il a apporté des détails et de nouvelles preuves sur la manière dont les données Facebook ont été exploitées pour cibler les électeurs et affiner le discours politique, notamment lors de la campagne présidentielle de l'équipe Trump.

Silvère Gatien Djam

Au Cameroun, il est possible de protéger les données des usagers

L'ingénieur chargé d'études assistant à l'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication (Antic) revient sur les implications du dernier scandale de Facebook.



Par Marguerite Papana

Le scandale qui rallie Facebook à la société britannique Cambridge Analytica amène à s'interroger sur la protection des données. A quoi renvoient ces données personnelles ?

Les données mises en cause dans ce scandale sont les données à caractère personnel et les préférences des utilisateurs. Les données à caractère personnel sont des données qui permettent d'identifier, de contacter ou de localiser les utilisateurs et sont fournies par ces derniers pour alimenter leur profil. Ces données incluent : le nom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, le pays, etc. En outre, il y a les préférences des utilisateurs qui sont des informations obtenues après la synthèse des réactions des utilisateurs face aux contenus publicitaires et aux annonces postées sur le réseau social. Ces préférences donnent des indications sur les habitudes de consommation et les opinions politiques de l'utilisateur et peuvent être exploitées dans le contexte d'une campagne électorale afin d'adresser des messages bien ciblés aux électeurs.

Techniquement, cela est-il possible en contexte camerounais de parler de protection de données ?

Oui car, il existe plusieurs entreprises implantées localement qui disposent de systèmes informatiques qui collectent, stockent et traitent les données personnelles de leurs clients afin de fournir leurs services aux usagers. Ces données, à l'ins-



tar des données personnelles et financières traitées par les banques locales, sont très sensibles et très convoitées par les cybercriminels. Les cybercriminels, et plus particulièrement les scammers, exploitent par exemple les données de contact (numéro de téléphone, adresse e-mail, etc.) pour envoyer des messages en masse afin d'arnaquer les destinataires. Des centaines de camerounais ont été victimes sur internet d'actes d'escroquerie résultant de l'utilisation illégitime de leurs données personnelles.

Existe-il des dispositions légales qui encadrent l'utilisation des données personnelles dans le domaine des TIC ?

La loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun contient certaines dispositions permettant d'adresser la question de la protection des données à caractère personnel. Ces dispositions portent par exemple sur l'obligation des exploitants des systèmes d'information de mettre en place des filtres afin de faire face aux atteintes aux données personnelles et à la vie privée des utilisateurs (article 31 alinéa 2) ; l'obligation des exploitants des systèmes d'information d'assurer la disponibilité des données stockées au sein desdits systèmes d'information (article 31 alinéa 1) ; l'obligation des exploitants des systèmes d'information de conserver les données pendant une période de dix (10) ans (article 46).

Ils sont nombreux les Camerounais qui s'adonnent à différents tests sur Facebook. Quels conseils pratiques donnez-vous à ceux-là ?

Le principal conseil que nous pouvons donner aux Camerounais qui s'adonnent à ces tests est d'éviter de fournir des informations personnelles lorsqu'ils s'y adonnent. Car, il existe beaucoup de suspicions sur la manière dont les données qui sont fournies aux réseaux sociaux sont exploitées. De plus, les cybercriminels peuvent créer eux-mêmes des tests afin de pousser les utilisateurs à fournir des données personnelles dont ils ont besoin pour mener leurs actes cybercriminels.

Guy Marc Tony Mefe

Montrer qu'il y a une scène musicale en Afrique centrale

Le directeur de « Scène d'ébène » dresse le bilan de la scène itinérante Escale bantoo au Masa 2018.



Par Marthe Ndiang

Quel est le bilan que vous dressez de la scène itinérante de l'Escale bantoo au Masa 2018 ?

Un bilan extrêmement positif, bien au-delà de nos ambitions. Parce qu'à la base, notre idée c'était de montrer qu'il y avait une nouvelle scène musicale en Afrique centrale qui est très créative, très dynamique. Et je pense que si au bout on arrive à intéresser des programmeurs sur quatre artistes de la sous-région et que de façon globale notre programmation a fait parler d'elle alors qu'il y avait un Masa festival où il y avait plus de 50 spectacles, il y avait sur la scène officielle une vingtaine de spectacles, et que vraiment on a eu un super retour, sur ce que nous avons proposé, à la suite de ça on est très content.

Quelle était l'idée derrière la mise sur pied de cette scène itinérante ?

On part simplement du constat qu'en dehors de Blick et Kareyce Fotso, il n'y a pas beaucoup d'artistes musiciens de la sous-région qui sont sur les scènes internationales. Alors qu'il y a un potentiel ici. Il n'y a plus de grands événements qui permettent de faire de nous des programmeurs. Donc, l'idée depuis pratiquement deux ans, c'est de faire partir les artistes de la sous-région où on peut regarder leurs spectacles, où il y a des gens qui peuvent donner des perspectives à leur carrière. **Peut-on dire aujourd'hui que c'est un espace incontournable pour les artistes de chez nous désireux de faire partie de la sélection In de ce grand rendez-vous à l'avenir ?**

Non ce n'est pas espace incontournable. La preuve, c'est que



ce n'est pas tous les groupes camerounais au Masa qui étaient dans l'Escale bantoo. En fait, les termes comme incontournable ne correspondent pas à la façon dont nous pensons les choses. Nous sommes une alternative. L'avantage que nous avons c'est que nous sommes dans une dynamique de groupe. Parce que quand tu as quand même 120 personnes qui vont sur un événement, ça s'entend. C'est ça qui a aussi fait qu'on parle de l'Escale bantoo. Parce qu'on était quand même une grosse délégation au-delà de la marraine qui a été vraiment engagée sur le projet ; au-delà de mes contacts, de mes relations personnelles sur la scène internationale. Je pense que c'est aussi le fait d'une grande délégation

de 80-100 personnes qui parlent de la même chose. C'est ça aussi qui a fait la différence.

Les artistes camerounais en sélection In du Masa bénéficient-ils de l'accompagnement ou du soutien de l'Etat ? Non ! pas du tout. Ils n'en ont pas besoin, de toutes les façons, parce que le Masa prend en charge le transport, l'hébergement et leur donne même un cachet. C'est vrai que dans d'autres pays, on alloue quelque chose aux artistes pour qu'ils se préparent mieux. Mais, on est au Cameroun et on sait comment ça fonctionne. Vous savez, quand tu sais où est l'obstacle, tu ne viens pas te placer devant l'obstacle tous les jours et tu pleurniches. Tu cherches comment contourner l'obstacle. Ce ne sont même pas des questions que nous nous posons. Nous on est parti sur notre histoire d'Escale bantoo et à aucun moment on a pensé qu'on va solliciter le gouvernement parce qu'on sait que c'est une perte de temps. On préfère concentrer cette énergie à aller cogner des portes qui peuvent s'ouvrir.

Le prochain Salon international des voix de fame et des musiques du monde est prévu au mois de mai prochain...

Oui, du 23 au 26 mai. On a la sélection officielle et on a les principales articulations. Quelques invités ont déjà confirmé leur participation, comme le directeur du palais de la culture d'Abidjan, le directeur du Masa, le directeur du Fespam... Comme artistes, on a des groupes qui viennent du Congo. Et pour ce qui est des sites, nous avons l'Institut français du Cameroun et le café Bolongui.

Afrique du Sud

Un film interdit en salle



Par Vanessa Bassale

Dans le monde entier, les cinéphiles ont été séduits par le film «Inxeba», entendez la blessure en langue xhosa. Certains critiques vont même jusqu'à trouver que c'est l'une des meilleures réalisations cinématographiques produites en Afrique du Sud. Il a d'ailleurs reçu 19 prix depuis sa sortie. Pourtant, dans le pays de Nelson Mandela, ce film est sujet de polémique.

Le problème ne vient pas du jeu des acteurs, mais de l'histoire jugée inappropriée par les cinéphiles locaux. Inxeba met en scène une relation homosexuelle lors d'un rite initiatique xhosa. Depuis le début de cette controverse, plusieurs salles de cinéma ont annulé la projection de ce film. Une réaction que l'on pourrait trouver excessive lorsqu'on sait que le mariage homosexuel est légal dans ce pays de l'Afrique australe. En effet, ce n'est



pas tant l'histoire d'amour entre les deux hommes qui choque les amoureux de cinéma, mais le fait que cela se produise lors d'un rite initiatique xhosa. Rite qui aurait été dévalorisé et dont les secrets censés rester secrets ont été révélés.

C'est donc à East London et Port Elizabeth que les réactions ont été les plus vives. Car, la région du Cap oriental est la région d'origine de l'ethnie xhosa, ethnie dont le roi a officiellement demandé l'interdiction du film. Depuis, les appels au boycott se multiplient.

En guise de réponse à la critique, le scénariste d'Inxeba a confié qu'il espérait «repousser l'ignorance d'une partie de la société».

«Thomas Sankara était un féministe»

La pièce de théâtre bientôt adaptée à Londres



Par Vanessa Bassale

Ecrit par l'actrice londonienne Shereener Browne, la pièce de théâtre «Thomas Sankara était un féministe» revient sur le parcours de cet ancien président burkinabé qui a consacré sa vie à la lutte pour l'intégrité des Burkinabès, mais aussi pour l'émancipation de la femme. C'est une énième pièce de théâtre dédiée à cet homme politique. L'on se souvient de «une nuit à la présidence» et de «Sankara et Mitterrand». Des pièces de théâtre qui ont révélé un pan de sa vie et sa gouvernance. Cette fois, c'est son côté féministe qui est célébré. Son livre «L'émancipation des femmes et la libération de l'Afrique» publié à titre posthume aux éditions Pathfinder, en 1990 est un véritable plaidoyer et une vision au service des femmes victimes des marginalisations de toutes sortes de la part



des hommes. «Un être, aussi opprimé soit-il, trouvera un autre être à opprimer : sa femme», avait coutume de dire Sankara. En jouant «Thomas Sankara était un féministe», Shereener Browne et les autres acteurs voudraient ainsi allonger la longue liste des hommages rendus jusqu'ici à ce monument non seulement pour la libération de l'Afrique, mais aussi pour son indubitable féminisme.

Coupe de l'Uniffac

Le tirage au sort reporté à ce jour

Initialement prévue hier, la cérémonie a été renvoyée pour cet après-midi pour non-conformité de certaines délégations attendues à cette compétition.



Par Désiré Domo

La longue attente des hommes de médias hier mardi 3 avril était en vain. Le tirage au sort de la Coupe de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (Uniffac) a été reporté à ce mercredi 04 avril 2018 dès 16h. Selon les responsables présents à cette cérémonie, tous les pays n'avaient pas encore rempli toutes les conditions de participation à ladite coupe. « Il se trouve malheureusement que certains pays, compte tenu de leur proximité avec le Cameroun, ont dû venir avec des laissez-passer qui ne sont pas des documents officiellement admis par les règles de l'Uniffac ou des compétitions internationales », explique Me Dieudonné Happi, président du comité de normalisation de la Fédération camerounaise de football. Selon le patron de la normalisation, « on a estimé que s'agissant d'un tournoi certes international, mais regroupant des membres d'une grande famille, on pouvait donner la chance aux pays qui n'étaient pas en règles de le faire. Il leur a été donné jusqu'à demain (ce jour, Ndlr) 15h pour que chaque joueur puisse avoir un passeport ».

A défaut de cela, « l'équipe ne pourra pas participer à la compétition », martèle-t-il. Les pays en question n'ont pas été



Lions U-17 lors de la phase de regroupement.

nommément cités. Toutefois, l'on a pu constater que les pays tels que le Gabon et le Sao Tomé et Príncipe n'ont pas répondu présent au cours de cet échange. Même leurs représentants comme ça été le cas avec le Tchad, le Congo et la République démocratique du Congo (Rdc) n'y étaient pas. Mais, selon les membres des pays présents, l'on peut rattraper ce temps perdu. « Il ne se fait pas encore tard. Normalement, le tournoi devrait débiter le 5 avril, c'est-à-dire

tion, à savoir : le stade militaire de Yaoundé et le stade Ahmadou Ahidjo de la même ville.

Résultats de la 8e journée de la Mtn Elite One

- Ngaoundéré University-Renaissance 1-0
- As Matelots-Canon 1-2
- Dynamo-As Etoa Meki 1-1
- Cosmos-Pwd 2-2
- Tkc-Bang Bullet 1-0
- Lion Blessé-National Polytechnic 2-0

Martin Assiga Ahanda

Commencer tôt pour pouvoir leur donner les bonnes bases

Le président de la Fédération camerounaise de golf revient sur les objectifs de la compétition dédiée aux caddies organisée mardi dernier à Yaoundé.



Par Désiré Domo

Quel est votre sentiment à l'issue de cette compétition qui regroupe les caddies du Golf club de Yaoundé

C'est légitimement un sentiment de satisfaction. Car, les caddies c'est le personnel indispensable du golfeur, dans la mesure où c'est celui qui vous accompagne sur le parcours. Et de surcroît, ils sont aussi le vivier du Golf club de Yaoundé. La plupart de nos professionnels ont été caddies au préalable. Une partie des grands professionnels dans le monde sont passés par la case caddy. Donc, de former les caddies, de leur apprendre les bases à la fois techniques et les bases sur le plan de la connaissance des règles, c'est fondamental.

Quel est l'intérêt de cette compétition ?

Il faut commencer tôt pour pouvoir leur donner les bonnes bases. **Doit-on penser qu'il s'agit d'une compensation d'un déficit de golfeurs au Cameroun ?**

Les caddies ne compensent pas un déficit. Ils soutiennent. D'abord, un caddy comme son nom l'indique porte le sac du golfeur, porte son matériel, lui donne des conseils et



porte aussi son mental et son moral durant le parcours. Donc, ce n'est pas simplement une personnalité importante sur le plan du Golf, mais aussi quelqu'un d'important sur la relation humaine.

Est-ce à dire que ces règles sont indispensables ?

Les règles du golf sont fondamentales pour le pratiquant

comme d'ailleurs dans toutes les disciplines sportives. Le golf est un sport de liberté. Mais pour pouvoir le pratiquer en toute liberté, il faut maîtriser les règles. Ce sont ces règles qui nous permettent de jouer entre nous, de nous comporter sur le parcours, c'est les règles qui nous permettent d'appréhender les difficultés et d'arriver à les dominer. **Comment avez-vous trouvé leurs performances sur le plan de la connaissance ?**

Ils sont bons pour un départ. Car, les questions étaient difficiles.

Comment se porte le golf camerounais en ce moment ?

Le golf au Cameroun va bien en ce moment. Nous avons l'Open international de golf qui est prévu du 6 au 12 mai 2018. La petite difficulté que nous avons à l'heure actuelle, c'est que nous avons eu un souci avec un de nos meilleurs joueurs, en la personne de M. Issa, victime d'une maladie grave. Il est pris en charge. Ce qui nécessite le soutien à la fois financier et moral de toute la grande famille de golf.

Jeux du Commonwealth 2018

Les grandes ambitions de la Team Cameroon

Les 42 athlètes appelés à défendre le vert-rouge-jaune dès ce jour ont tous pour défi de faire mieux qu'en 2014 en Ecosse.



Par Désiré Domo

Atteindront-ils leur objectif ? Là reste la question. Le Cameroun, comme les 70 autres nations membres du Commonwealth (Pays ayant en partage la langue anglaise) entre en scène ce mercredi 04 avril 2018 à Gold Coast en Australie. Pour cette autre sortie, les 42 athlètes appelés à défendre les couleurs nationales ont presque tous un objectif : faire mieux qu'en 2014 à Glasgow en Ecosse, lors de la 20^e édition. A l'issue des 20^e Jeux du Commonwealth, le Cameroun avait terminé à la 17^e place sur 71 nations participantes. Compétition au cours de laquelle la Team Cameroon avait récolté 7 médailles dont une en or. Pour y parvenir, la délégation a déjà pris ses quartiers au village des jeux, en provenance de Warwick, ville australienne où ils ont passé deux semaines de stage, question de peaufiner les dernières stratégies et s'acclimater. Un stage pour remplacer un autre. Quand on sait qu'en quittant le Cameroun en mi-mars dernier, les plénipotentiaires camerounais sortaient de trois mois de stage externe et un mois de prépa-



L'heure de la restitution des connaissances a sonné.

ration interne. Malgré les problèmes d'acclimatation rencontrés en Australie, les 42 athlètes sont en parfaite santé. « A Warwick, le climat était froid. A Gold Coast, il fait simultanément chaud et il pleut. Mais, on s'adapte de plus en plus », nous un responsable de la délégation. Toutefois, le Cameroun est présent à cette compétition

dans six disciplines. Il s'agit entre autres du basketball messieurs, de la lutte dames, de l'haltérophilie, de la boxe, de l'athlétisme dames et du badminton. Au total, le vert-rouge-jaune dénombre 42 athlètes et 25 encadreurs. Les chances de médailles, le Cameroun en compte dans ces 21^e Jeux du Commonwealth. Il peut compter sur certaines dames, mais aussi sur quelques messieurs. Pour cela, ils doivent faire de la concentration, de l'union et du calme leur compagnon de chemin durant cette épopée. « Pour assurer une participation honorable de notre pays à ce grand rendez-vous sportif, il est indispensable que se réalise une union sacrée de tous les acteurs impliqués dans l'organisation de la participation du Cameroun à cette compétition... L'heure n'est donc plus aux polémiques, aux affrontements et autres tensions qui démobilisent les énergies », martelait Bidoung Mkpatt, ministre des Sports et de l'Education physique, lors de la cérémonie d'au revoir à la Team Cameroon à Yaoundé.

Quelques forces en présence

Wilfried Seyi Ntschengue

Le boxeur des surprises

Après avoir manqué les championnats de boxe en Inde, Wilfried Seyi Ntschengue refait surface à Gold Coast. Non seulement il est le seul pugiliste camerounais de sa catégorie actuellement en Australie, mais il constitue une réelle chance de médaille pour le Cameroun. Ceux qui l'ont déjà vu boxer le savent. Dans sa catégorie (75 kg) au Cameroun à présent, il est imbattable. Mais, le médaillé d'or des Jeux africains de Braz-



zaville en 2015 sait pertinemment qu'à Gold Coast, le niveau sera élevé. Car, c'est le rendez-vous des « grands ». A cet effet, il se dit prêt. « Je me suis très bien préparé. J'ai eu plus de trois mois de préparation. J'ai corrigé certains de mes points faibles. J'ai une petite surprise pour mes adversaires. Pour ceux qui croient connaître mon style, je change toujours quelque chose à chaque combat », rassure le boxeur camerounais.

Clotilde Essiane, porte-étendard

La rage de vaincre

Beaucoup vont sûrement la confondre à un homme en Australie. Sa morphologie a priori trompe plus d'un. Pourtant, Clotilde Essiane est bel et bien une dame, une boxeuse. Ceci est dû à un travail de longue date. Certes, Clotilde Essiane sait qu'elle doit d'abord prouver individuellement, mais le porte-étendard de la Team Cameroon aux 21^e Jeux du Commonwealth estime que cela passera également par les efforts de tout le groupe. « Nous devons nous battre comme des lions pour ramener des médailles à la maison... On peut faire plus que les années an-



térieures », croit savoir la boxeuse. Pour avoir fait partie de l'expédition indienne, la médaillée d'or aux championnats d'Afrique de boxe en 2015 se dit que l'Australie ne sera que la continuité.

Pierre Essombé

Un atout majeur pour le Cameroun

Il n'est certainement pas le seul basketteur qui va représenter le Cameroun en Australie, mais il constitue un réel espoir pour l'équipe nationale de basketball qui compte aller loin dans ces Jeux du Commonwealth. L'ailier camerounais est reconnu par sa pointe de vitesse et son sens du but. Sauf qu'il ne se focalise pas sur sa seule personne pour donner l'espoir aux Camerounais. « Nous nous sommes préparés dans les meilleures conditions. Les joueurs qu'on attendait sont enfin



arrivés. L'effectif est au complet. On peut dire que l'osmose est parfaite », rassure le champion du Cameroun en titre. Même si le stage s'est beaucoup déroulé au terroir, Pierre Essombé a la pleine conviction que c'est ce qui a été enseigné comme stratégie qui compte le plus et non le lieu où le stage s'est déroulé. Comme ses partenaires, il mise sur la médaille d'or à Gold Coast. Pour cela, il va falloir de prime à bord faire face à l'Inde, l'Ecosse et l'Angleterre en phase de groupe.

Sandrine Mbumi, saut

Assoiffée de faire mieux qu'en Ecosse

Celle qui fait partie des meilleures du monde dans sa discipline a sans doute une idée de ses potentiels adversaires. « Je peux déjà vous dire que les meilleurs seront là, à l'instar de la championne du monde en titre, la Jamaïcaine. Il y aura du beau monde et la compétition sera de taille. Pour cela, Sandrine Mbumi a mis les petits plats dans les grands. « La préparation s'est très bien déroulée. Mon objectif pour cette compétition c'est de faire une meilleure performance que la dernière fois à



Glasgow en Ecosse, où j'avais obtenu le septième rang après avoir battu mon record au triple saut », explique-t-elle. Aucun doute à se faire pour celle qui compte plusieurs titres dans son escarcelle. Notamment double médaillée d'argent en 2017 aux Jeux de la Francophonie à Abidjan au triple saut et saut en longueur, médaillée d'or triple saut aux championnats d'Afrique à Marrakech au Maroc, médaillée d'or au triple saut et saut en longueur aux Jeux africains à Brazzaville en 2015.

**NAVIGUER SUR
INTERNET EST
MAINTENANT UNE
OBLIGATION POUR
LES CHERCHEURS
D'EMPLOI.**

INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT SUR
LA PLATE-FORME.

**INSÉREZ VOTRE CV
ACTUALISÉ**

POSTULEZ EN LIGNE
**AUX OFFRES D'EMPLOI
DISPONIBLES PRÈS OU
LOIN DE CHEZ VOUSSUR
WWW.ICUBEFARM.COM**

Contact:     
info@icubefarm.com

 **iCUBEFARM.com**
THE PAN-AFRICAN PROFESSIONAL NETWORK